

Le secteur des pêches maritimes exprime sa préoccupation pour la sentence du Tribunal Général Européen sur l'accord de pêche UE-MAROC

- **Les représentants de secteur des pêches maritimes organiseront d'urgence une réunion pour aborder la situation et renforcer les relations euro-marocaines dans ce domaine.**

Bruxelles - Rabat, 29 septembre 2021

La Commission Mixte Euro-Marocaine des Professionnels de la Pêche a manifesté sa préoccupation et sa prudence face à la sentence du Tribunal Général de l'UE qui annule les décisions du Conseil européen en relation avec les accords de collaboration de pêche durable avec le Maroc. Les parties rappellent que l'accord restera en vigueur au moins deux mois, le temps nécessaire pour présenter un recours en cassation, ou jusqu'à la date de la sentence définitive du Tribunal de Justice de l'UE.

Selon le secteur, après cette période, et dans le pire des cas, la décision supposerait un coup dur pour la flotte communautaire, vu que l'accord de pêche actuel Union Européenne-Maroc permet l'accès à 128 bateaux de l'UE.

Néanmoins, la Commission Mixte sollicite sérénité à toutes les parties, autant professionnels que politiques, et maintenir le climat d'amitié et de bonnes relations actuel, afin de trouver des solutions aux problèmes qui pourraient découler de cette sentence. À cet égard, la commission mixte rappelle la coopération étroite qu'entretiennent le Maroc et l'UE dans le cadre de la politique de voisinage.

La Commission Mixte s'est engagée à renforcer les relations commerciales, et maintenir un soutien mutuel comme cela a été fait depuis sa création. À ce propos, pour les membres de la commission mixte, "l'accord de pêche entre le Royaume du Maroc et l'UE s'est avéré extrêmement positif pour les deux parties, y compris pour la population du Sahara, ainsi que fondamental pour la gestion durable des ressources halieutiques. Nous ne pouvons qu'espérer que les deux parties puissent résoudre la situation et que la bonne coopération en matière de pêche puisse perdurer entre le Maroc et l'UE".

À propos de la commission mixte Euro-Marocaine des professionnels de la Pêche.

La commission mixte Euro Marocaine des professionnels de la Pêche a été créée en février 2018 entre les associations de pêche européennes qui font partie de Europêche et la Fédération de Pêches Maritimes et de l'Aquaculture du Maroc (FPMA) dans le but de promouvoir des relations entre entreprises des deux parties, proposer des mesures pour améliorer la fluidité des échanges commerciaux et défendre les intérêts communs. Par ailleurs la commission mixte hispano-marocaine des professionnels de la Pêche existe depuis 2012.